

avocat respectable de Winnipeg qui lance contre le ministère une imputation que corroborent entièrement les documents déposés. Il dit, dans un autre passage :

Je soutiens que cela est suffisant pour justifier le ministère de retarder sa décision dans ces cas-là jusqu'à plus ample informé.

En outre, il écrit à M. Cory avec lequel il avait eu un entretien quelque temps auparavant: "Vous avez connaissance des fraudes commises par Macdonald relativement à ces cas-là en particulier et vous êtes, à l'heure qu'il est, le seul chef de ce département, que je sache; vous êtes donc responsable et vous devriez prendre d'autres mesures." Cette accusation est encore plus grave que celle que les métis ont formulée. Elle comporte que M. Cory savait parfaitement qu'au ministère on avait recouru à des fraudes et à des indications fausses, et M. Chaffey s'adresse à lui comme au seul chef qu'il connaissait alors pour lui demander d'intervenir. Ces deux allégations concernent directement le ministère et, s'il doit y avoir une enquête, elle devra être assez générale pour comprendre ces accusations. M. Chaffey les a couchées par écrit pour les soumettre au Parlement et il est du devoir du ministère d'ordonner une enquête minutieuse qu'il confiera soit au présent commissaire soit à une autre personne. Quant aux autres révélations qui pourraient être faites lors du dépôt des autres documents, nous en parlerons à ce moment-là.

Il y a un autre point dont je voudrais que mon honorable ami tienne compte. Selon moi, l'enquête ne sera pas satisfaisante, si on ne prend pas les moyens de permettre aux personnes lésées de formuler leurs accusations et de les prouver. Le Gouvernement, il me semble, devrait suivre le précédent créé dans d'autres circonstances et fournir un avocat habile à la poursuite. Je suis sûr que le premier ministre ne voudrait pas d'une enquête inefficace et comment pourrait-elle ne pas l'être à moins qu'on ne permette à des avocats habiles d'interroger les témoins pour les deux parties.

Sir WILFRID LAURIER : Il y a beaucoup de différence entre les allégations formulées au nom des métis et celles que M. Chaffey a portées. Les métis prétendent qu'on les a induits à signer des papiers qui n'étaient pas tels qu'on le disait, et que, à cause de leur ignorance—ne sachant ni lire ni écrire—ils sont aisément tombés dans le piège. C'est là une accusation spécifique sur laquelle il est possible de faire la lumière. Mais les accusations de M. Chaffey sont imprécises et vagues. Je ne connais de la correspondance que les extraits cités par mon honorable ami, mais mon collègue le ministre de l'Intérieur ira aux informations. Dans mon opinion, M. Chaffey ne porte pas d'accusations formelles; il parle vaguement de fraudes commises. Je conseillerais au mi-

nistre de l'Intérieur (M. Oliver) de ne pas ouvrir une enquête avant d'avoir eu l'occasion de bien se pénétrer de toutes les circonstances de l'affaire. Lorsqu'il aura pu l'étudier depuis l'origine et s'assurer des fraudes qu'on reproche au ministère, il aura à décider s'il se chargera de vider lui-même cet incident où s'il ordonnera qu'une enquête ait lieu. A l'heure qu'il est, il est trop tôt pour promettre une enquête, car les accusations de M. Chaffey ne sont pas formelles; elles ne paraissent pas pouvoir faire l'objet d'une enquête. Quant à la manière de tenir l'enquête, si elle doit avoir lieu, je suis d'avis qu'il ne faudra rien épargner, ni l'argent ni les efforts, afin qu'elle soit complète et qu'elle révèle la situation véritable.

L'honorable M. CHARLES S. HYMAN (ministre des Travaux publics) : Au sujet des rapports que mentionne le représentant de Toronto-nord, je dois dire qu'ils seront très volumineux et nécessiteront le recueillage de renseignements qui ne se trouvent pas au ministère à Ottawa et de données qu'il faudra obtenir des autres ministères. Je demanderai moi-même de hâter la préparation de ces rapports, mais je ne puis promettre de les déposer à une date fixe.

M. OLIVER : Attendu que le représentant de Toronto-nord (M. Foster) a lu l'allégation de M. Chaffey incriminant le ministère, je lui demanderai d'avoir la bonté de lire le dernier paragraphe de la dernière lettre que M. Chaffey a adressée au ministère, afin qu'il soit reproduit dans le compte rendu des débats.

M. FOSTER : J'ignore si j'ai la dernière lettre que M. Chaffey a écrite au ministère. La dernière nouvelle que m'a apprise la correspondance de M. Chaffey c'est la cession de tous ses droits, titres, réclamations, etc., à M. Macdonald. Le but de ce transport est assez visible il me semble.

M. OLIVER : L'honorable député aura-t-il la bonté de lire ce paragraphe. Il n'a pas, ce semble, fait connaître franchement le contenu de ces lettres.

M. FOSTER : C'est à mon honorable ami à le lire. Il a cette lettre. Je lui ai dit que je ne l'avais pas.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

Sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Il était entendu que nous étudierions le bill accordant l'autonomie à l'Alberta. Mais quelques députés de la gauche m'ont demandé de leur donner l'occasion de discuter une question relative au système frigorifique. Le Gouvernement consent et je propose que la Chambre se forme en comité des subsides, afin d'acquiescer aux désirs de ces députés. Cependant, je désire qu'il soit bien entendu que nous pourrions poursuivre le cours régulier de nos délibérations à cette séance, si nous le désirons.